

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 23 Mai 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 002999

Direction générale
des services -
Modification du
capital social et
autorisation du
représentant de la
collectivité à
participer au vote de
l'Assemblée Générale
Extraordinaire de la
Société Publique
Locale Territoire
Vaucluse

Affiché le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le Mardi 23 Mai 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. André LECOURT donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire rappelle au conseil que par délibération n° 001561 du 2 juillet 2013 la Commune d'Apt a approuvé la création de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse dont elle est actionnaire. C'est ainsi que Société Publique Locale Territoire Vaucluse a été créée le 6 mars 2014 avec un capital de 225 000 € détenus par les cinq collectivités fondatrices (i.e. le Conseil Général de Vaucluse, les Communes de CARPENTRAS, d'APT, de LAPALUD et de BLAUVAC).

Par délibération n° 1764 du 18 novembre 2014, le conseil municipal a approuvé la première augmentation de capital afin de permettre notamment l'adhésion de la Communauté de Communes du Ventoux sud et de la Commune de Montoux.

Par délibération n° 002403 du 26 mars 2019, le conseil municipal a approuvé une nouvelle augmentation de capital de 25 000 €, afin de permettre à la Ville d'Avignon de se porter acquéreur de 250 actions de 100 € et disposer ainsi d'un poste d'administrateur.

Depuis la création de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse, la commune d'Apt dispose de 20 actions, représentant une valeur de 2 000 €. À l'occasion des votes approuvant les augmentations de capital afin d'accueillir de nouveaux actionnaires, le conseil municipal n'a pas souhaité souscrire à ces augmentations.

Madame le Maire informe le conseil qu'il est de nouveau envisagé par le Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse, de procéder à une augmentation de son capital social.

Dans le cadre de la création de la plateforme « Vaucluse Ingénierie », la SPL « Territoire Vaucluse » a vocation à renforcer sa capacité d'intervention et à intégrer d'autres collectivités du Vaucluse désireuses de réaliser des projets de construction, d'aménagement, d'engager des études sur leur territoire ou de déléguer des services publics.

Ainsi, pour pouvoir assurer la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de développement, la Société Publique Locale Territoire Vaucluse a, lors de son Conseil d'Administration du 30 mars 2023, acté la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) en vue de conférer au Conseil d'Administration une délégation de compétence, d'une durée de 12 mois, à l'effet de décider d'une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'exception de celui du Département de Vaucluse.

L'augmentation interviendra par émission d'actions ordinaires de 500 €, dans la limite d'un montant maximal de 261 000 €, dont la souscription sera libérée en numéraire.

L'augmentation de capital entraînera une modification statutaire de la composition du capital au sens de l'article L 1524-1 du CGCT. Par conséquent, à peine de nullité du vote du représentant de la Commune d'Apt lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il convient d'approuver au préalable cette modification et d'autoriser notre représentant à voter en faveur lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse.

L'augmentation de capital est proposée avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Comme cela fût le cas lors des précédentes augmentations de capital, la Commune d'Apt ne pourra souscrire aucune action.

Madame le Maire précise que cette modification ne donnera pas lieu à modification du nombre d'administrateurs.

À l'issue de cette augmentation de capital, la Commune d'Apt collectivité représentera 0,30 % du capital social de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1522-4, L. 1524-1 et L. 1524-5.

Vu, le Code de Commerce.

Vu, la délibération n° 002775 portant désignation de désigner Madame Véronique ARNAUD-DELOY pour représenter la Commune d'Apt au conseil d'administration de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

Approuve, l'augmentation de capital de la Société Publique Locale Territoire
Vaucluse pour un montant maximal de 261 000 €.

Autorise, le représentant de la Commune d'Apt à la Société Publique Locale
Territoire Vaucluse à voter en faveur des résolutions portant sur le projet
d'augmentation de capital et de le doter de tous pouvoirs à cet effet.

POUR EXTRAIT CONFORME



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Yannick BONNET**

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**